

20 ans d'évolution

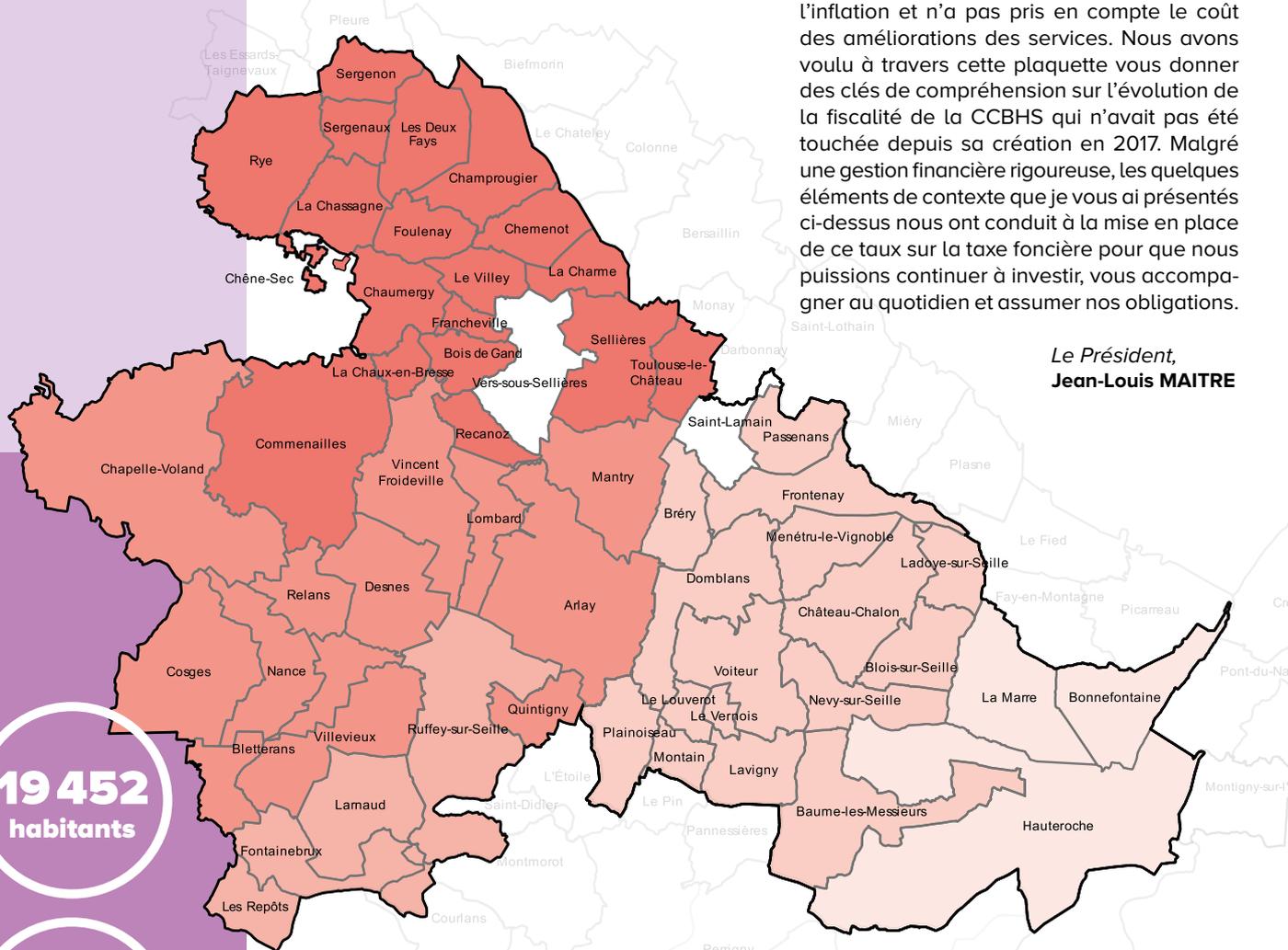
de nos compétences

Édito

Au fil des années les réformes territoriales successives nous ont permis de construire un territoire riche de ses diversités et fort de son potentiel de développement. Vous découvrirez dans ce document les compétences qu'exerce la communauté de communes Bresse Haute

Seille (CCBHS). Certaines furent imposées par la loi, d'autres choisies par les élus. Le transfert de ces compétences a fait l'objet d'une attribution financière compensatrice lors de la prise de compétence. Cette compensation n'a jamais évolué malgré la progression de l'inflation et n'a pas pris en compte le coût des améliorations des services. Nous avons voulu à travers cette plaquette vous donner des clés de compréhension sur l'évolution de la fiscalité de la CCBHS qui n'avait pas été touchée depuis sa création en 1971. Malgré une gestion financière rigoureuse, les quelques éléments de contexte que je vous ai présentés ci-dessus nous ont conduit à la mise en place de ce taux sur la taxe foncière pour que nous puissions continuer à investir, vous accompagner au quotidien et assumer nos obligations.

Le Président,
Jean-Louis MAITRE



19 452
habitants

435,13
km²

54
communes

Le territoire de notre Communauté de Communes

→ BRESSE REVERMONT

FUSION :
1^{ER} JANVIER 2017

→ CÔTEAUX DE LA
HAUTE-SEILLE

FUSION
1^{ER} JANVIER
2011

- Val de Brenne (depuis 1998)
- La Bletteranoise (depuis 1994)
- Les Foulletons (depuis 1993)

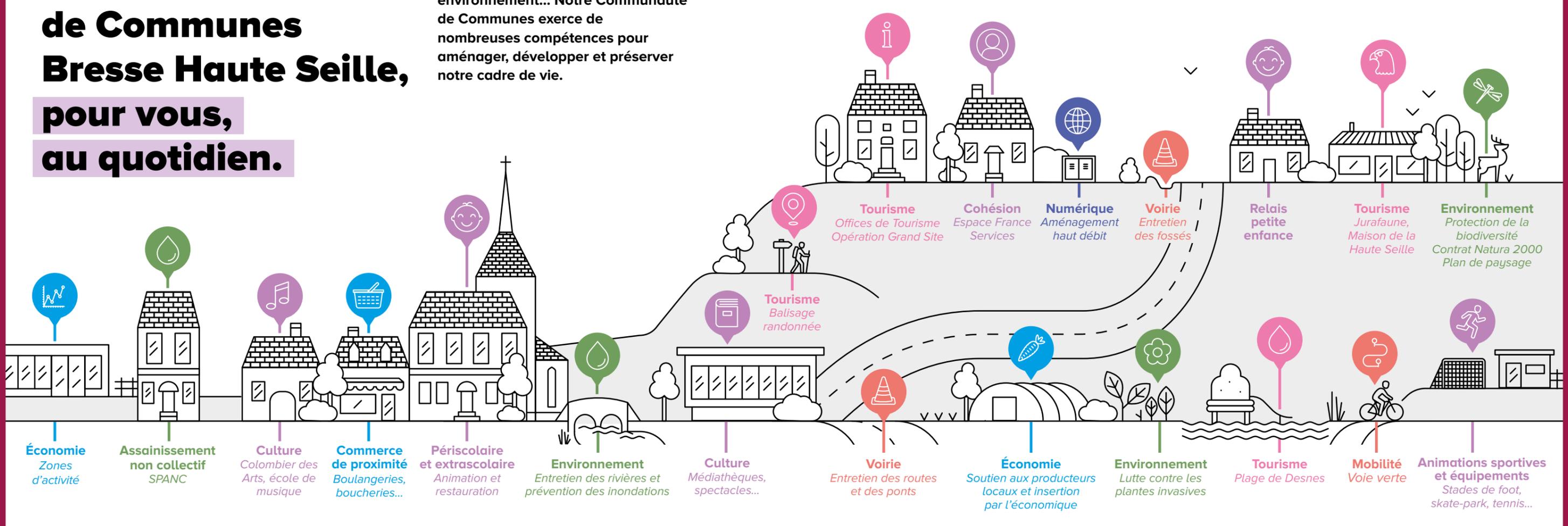
FUSION
1^{ER} JANVIER
2013

- Haute-Seille (depuis 1995)
- Premier plateau (depuis 1995)

La Communauté de Communes Bresse Haute Seille, pour vous, au quotidien.

Économie, sport, culture, environnement... Notre Communauté de Communes exerce de nombreuses compétences pour aménager, développer et préserver notre cadre de vie.

- POUR L'ÉCONOMIE
- POUR SE DÉPLACER
- POUR BIEN VIVRE
- POUR LE NUMÉRIQUE
- POUR PROTÉGER & PRÉSERVER
- POUR ACCUEILLIR & DÉCOUVRIR



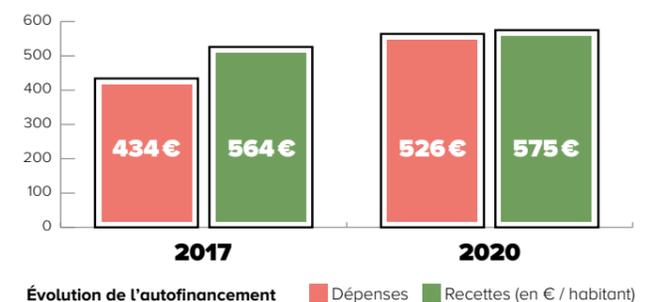
Évolution de nos compétences

Depuis 1993, nos compétences s'additionnent au fil des fusions de Communautés de Communes et des obligations réglementaires, pour assurer un service de plus en plus étendu.



Recettes et dépenses

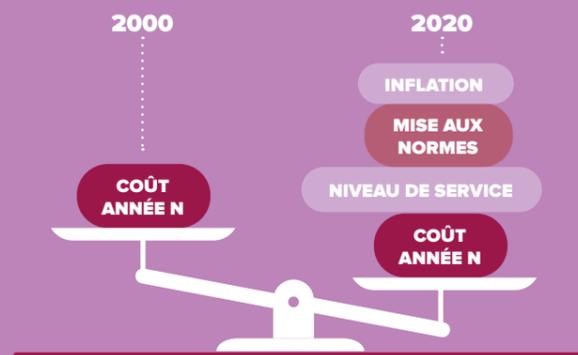
Les dépenses totales par habitant ont augmenté de 21,20 % entre 2017 et 2020, alors que les recettes (impôts, emprunts, dotations...) n'ont progressé que de 1,95 % durant la même période.



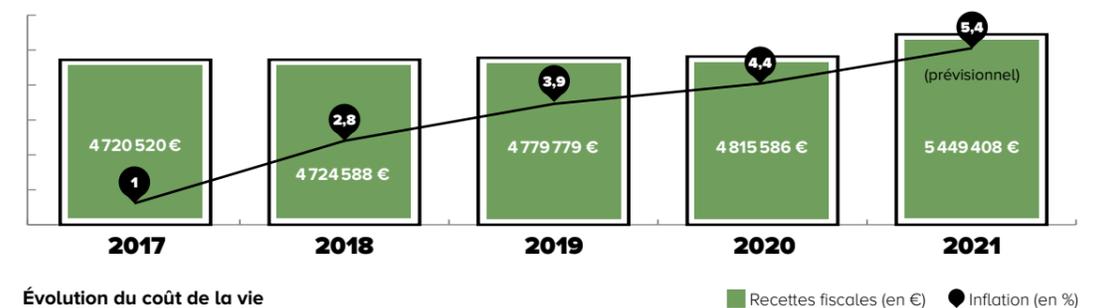
Le coût des compétences

Lorsque les communes se séparent d'une compétence en la confiant à la Communauté de Communes, elles lui versent une « attribution de compensation » qui n'augmente jamais. Or, le coût de l'exercice de la compétence augmente du fait :

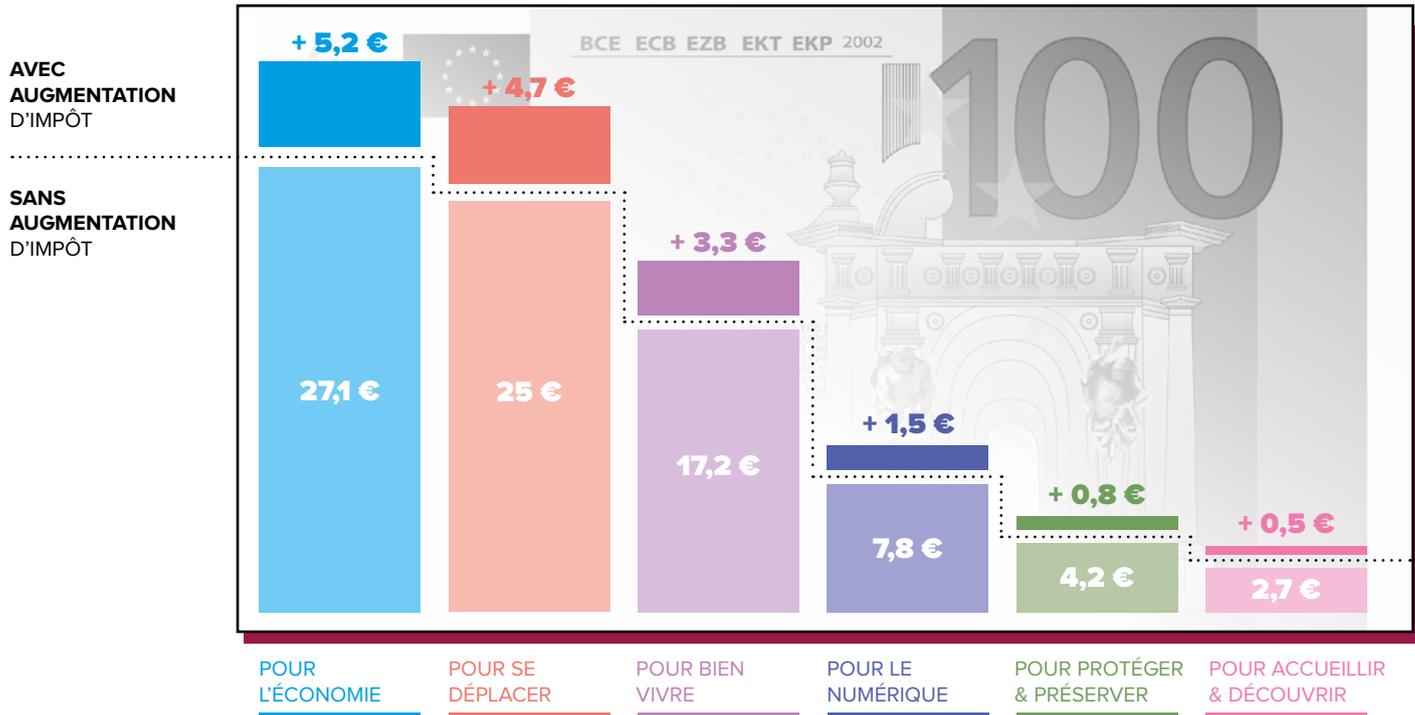
- De la mise aux normes des équipements, des méthodes de travail, d'accueil des publics...
- Du niveau de service apporté par la collectivité, souhaité par les élus, exigé par la population.



Évolution du coût de la vie



Avec vos impôts, on investit !



Le budget prévisionnel 2021



4 467 684 €

EN INVESTISSEMENTS



4 %

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE
SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES



+ 700 000 €

RECETTE FONCIÈRE
GÉNÉRÉE

En résumé...

Nous avons mené de nombreux investissements depuis la création de la Communauté de Communes Bresse haute Seille (CCBHS) au 1^{er} janvier 2017.

Avec plus de 100€ /hab d'investissement (contre 76€ en moyenne régionale*), la CCBHS poursuit son effort au profit de ses entreprises et des habitants alors même qu'au niveau national, l'investissement public est en repli de + de 15% en 2020. Afin de pouvoir continuer notre politique d'investissements de voirie, mise aux normes des bâtiments, aménagement numérique (haut débit et fibre), nous avons été

dans l'obligation d'instaurer une taxe sur le foncier bâti à hauteur de 4%. Sans l'apport financier de cette taxe, la seule solution était de ne pas faire de travaux de voirie, pas d'aide aux entreprises, pas d'investissement pour le numérique.... sur 2021.

Nous sommes conscients de l'effort sollicité mais celui-ci devrait nous permettre de maintenir le niveau de service que vous êtes en droit d'attendre.

La vice-présidente
en charge des finances,
Marie-Paule PONTHEUX

* Source DGFIP situation financière ratio de niveau 2019



Communauté de Communes
Bresse Haute-Seille
1 Place de la Mairie
39140 BLETTERANS
03 84 44 46 80
accueil@bressehauteseille.fr
www.bressehauteseille.fr